



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 280-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.400

Déposée le : 09.12.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Binggeli (Biel/Bienne, PS) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 248/2022 du 9 mars 2022
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : Non classifié

Dynamiser l'excavation du campus Biel/Bienne au lieu de la laisser en friche !

Le Bieler Tagblatt a publié un article sous le titre *Der geplante Bau des Campus Biel der Berner Fachhochschule (BFH) ist geprägt von Pleiten, Pech und Pannen* (La construction du futur Campus Biel/Bienne de la Haute école spécialisée tourne au fiasco [notre traduction]). Pour la population de Bienne et de Nidau, difficile de passer outre l'immense excavation qui défigure le paysage derrière la gare de Bienne depuis 2018.

Au lieu d'un campus emblématique, il faudra longer encore des années durant une affreuse palissade pour rejoindre le lac. Et cela à cause d'un propriétaire récalcitrant dont les démarches pour s'opposer à la construction ont abouti, et par suite d'un vice de procédure du côté des autorités. Le canton s'emploie à faire avancer le dossier, mais cette situation impossible risque de durer fort longtemps, au pis-aller jusqu'au début des travaux.

Une utilisation intermédiaire s'avère donc urgente, tant du point de vue économique que culturel. Les contrats d'utilisation intermédiaire règlent les rapports entre les propriétaires et les personnes utilisatrices, conférant ainsi des garanties aux deux parties. Les personnes qui utilisent les locaux ne craignent pas de devoir les quitter à brève échéance, tandis que les propriétaires savent qui occupe les lieux à quelles fins, dans le respect des règles fixées contractuellement. Les utilisations intermédiaires offrent aussi des espaces à toutes les générations et facilitent les échanges entre les différents groupes de population. Elles sont indispensables à l'équilibre socioculturel d'une ville.

Celle de Bienne est d'ailleurs habituée aux utilisations intermédiaires. En effet, depuis l'acceptation de l'initiative « Animons les espaces vides », la municipalité a créé une bourse aux espaces vacants, elle fournit les services administratifs nécessaires et pourrait même soutenir le canton. Concernant l'excavation en centre-ville, il serait judicieux de l'utiliser et de l'animer au lieu de la

laisser telle quelle pendant des années. L'utilisation intermédiaire de cet endroit représente certainement plus qu'ailleurs un défi de taille, mais si l'intérêt est manifeste, ce dernier devrait être poursuivi plutôt que d'opter pour un espace vacant de longue durée.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Selon le canton, combien d'années faut-il compter avant le début des travaux de construction ?
2. Combien coûtera au canton l'espace vacant laissé par l'excavation ?
3. Combien faudra-t-il investir et quels seront les investissements spécifiques nécessaires pour permettre une éventuelle utilisation intermédiaire de l'excavation ?
4. Quelles sont les formes d'utilisation intermédiaire envisageables pour le canton ?

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif comprend très bien la demande de l'auteur de l'interpellation. Il déplore les désagréments causés à la population biennoise. Lorsque les travaux ont été suspendus, le Conseil-exécutif a rapidement analysé les options d'utilisation intermédiaire du site d'excavation. Des discussions ont alors été engagées entre la ville de Bienne et les milieux culturels en 2020. Le canton a ensuite procédé à des examens approfondis en faisant appel à différents experts, notamment des spécialistes de la construction, des ingénieurs et des juristes. Les analyses ont montré qu'une utilisation intermédiaire posait problème pour des questions de sécurité et de responsabilité. Afin de garantir la sécurité des utilisatrices et des utilisateurs ainsi que du public, il faudrait investir des moyens disproportionnés par exemple pour sécuriser et surveiller les palplanches, réduire au mieux les risques d'infiltration d'eau ou garantir un accès sans danger au site. Les eaux souterraines devraient en particulier être protégées d'éventuelles pollutions. Pour ces raisons, il n'était et il n'est toujours pas possible de mettre à disposition le site d'excavation pour une utilisation intermédiaire.

Le Conseil-exécutif répond comme suit aux questions de l'interpellation :

1. Le début des travaux de construction dépendra du déroulement des procédures juridiques concernant la parcelle manquante. Si le canton et le propriétaire parviennent à trouver rapidement un accord, les travaux de l'aire Feldschlössli pourraient reprendre à partir de l'été 2023. Dans le cas contraire, et si le propriétaire continue à utiliser tous les moyens juridiques pour s'opposer à la construction, le début des travaux pourrait, comme on le sait déjà, être reporté jusqu'en 2026.
2. Les coûts annuels entraînés par la suspension des travaux d'excavation s'élèvent à environ 550 000 francs.
3. Les premières analyses ont montré que l'accès au chantier et au site d'excavation devrait être adapté ; il faudrait également créer des sorties de secours. Certaines zones sensibles devraient par ailleurs être sécurisées et fermées au public, et des mesures de protection des eaux seraient nécessaires. Il n'existe pas de décompte précis des coûts. Exemple visant à illustrer les frais auxquels s'attendre : une simple végétalisation de l'excavation avec du gazon coûterait, compte tenu de la surface et des mesures de protection des eaux à prendre, environ un million de francs.

4. Comme mentionné précédemment, pour des raisons de sécurité et d'investissements trop élevés, il n'est pas possible de mettre à disposition l'excavation pour une utilisation intermédiaire.

Destinataire

– Grand Conseil